



# Adaptalia Métiers Santé

## Organisme de tourisme à but non lucratif

IDCC: 1909

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>				
<b>Frais de séjour</b>				
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	150 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR
<b>Honoraires</b>				
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR <sup>(1)</sup>	200 % BR - MR <sup>(1)</sup>	300 % BR - MR <sup>(1)</sup>	400 % BR - MR <sup>(1)</sup>
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR <sup>(4)</sup>	180 % BR - MR <sup>(4)</sup>	200 % BR - MR <sup>(4)</sup>	200 % BR - MR <sup>(4)</sup>
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>			
<b>Chambre particulière</b>				
Chambre particulière (par jour)	-	20 euros	30 euros	40 euros
<b>Lit d'accompagnement (pour les enfants bénéficiaires hospitalisés)</b>				
Lit d'accompagnement (pour les enfants bénéficiaires hospitalisés)		15 euros	25 euros	35 euros
<b>Hospitway</b>				
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>SOINS COURANTS</b>				
<b>Maternité</b>				
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	10 % PMSS	15 % PMSS	20 % PMSS
<b>Honoraires médicaux</b>				
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR <sup>(5)</sup>	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR <sup>(5)</sup>	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR <sup>(5)</sup>	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR <sup>(5)</sup>	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>				
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
100 % BR <sup>(2)</sup>	200 % BR <sup>(3)</sup>
100 % BR	100 % BR
30 euros	50 euros
20 euros	40 euros
-	-
5 % PMSS	10 % PMSS
50 % BR	100 % BR
30 % BR	80 % BR
50 % BR	150 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	150 % BR
50 % BR	100 % BR
120 % BR	270 % BR
100 % BR	100 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



# Adaptalia Métiers Santé

Organisme de tourisme à but non lucratif  
IDCC: 1909

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>Honoraires paramédicaux</b>				
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>				
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Médicaments</b>				
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale à 15% ou 30%	100 % BR - MR			
Moyens contraceptifs féminins prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale (forfait global par année civile)	-	20 euros	40 euros	55 euros
<b>Matériel médical</b>				
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Prévention</b>				
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(6)</sup>			
Test de dépistage des virus impliqués dans le cancer du col de l'utérus (Test HPV), dans la limite d'une prise en charge tous les 3 ans	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Bilan Dyslexique réalisé par un orthophoniste	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	40 euros	50 euros	60 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros	100 euros
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	95 euros	250 euros	380 euros
Ostéodensitométrie / Densitométrie osseuse non prise en charge par la Sécurité sociale (par an)	-	30 euros	50 euros	70 euros
Consultation chez un diététicien (par an pour les enfants bénéficiaires de moins de 16 ans)	-	40 euros	40 euros	40 euros
Septine 9 : cancer du colon (forfait par année civile)	-	95 euros	95 euros	95 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
-	-
10 euros	20 euros
60 % BR	160 % BR
Oui <sup>(7)</sup>	Oui <sup>(7)</sup>
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
50 % BR	100 % BR
10 euros	20 euros
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

Organisme de tourisme à but non lucratif  
IDCC: 1909

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>Autres postes</b>				
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	200 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Médecines non conventionnelles</b>				
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	-	20 euros par séance <sup>(8)</sup>	20 euros par séance <sup>(8)</sup>	20 euros par séance <sup>(8)</sup>
<b>Téléconsultation</b>				
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>My Easy Santé</b>				
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>AIDES AUDITIVES</b>				
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>				
Equipements de classe 1 ou 2	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>				
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	500 euros - MR	800 euros - MR	1200 euros - MR	1600 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	125 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>				
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	200 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	190 euros	300 euros	480 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	100 % BR
100 % BR	100 % BR
20 euros par séance <sup>(9)</sup>	20 euros par séance <sup>(10)</sup>
-	-
-	-
60 % BR	160 % BR
60 % BR	160 % BR
-	-
240 euros	400 euros
300 euros	300 euros
60 % BR	160 % BR
100 % BR	200 % BR
50 euros	100 euros



# Adaptalia Métiers Santé

## Organisme de tourisme à but non lucratif

### IDCC: 1909

#### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort	Bien-être
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>				
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	200 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	200 % BR - MR	250 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>				
Orthodontie prise en charge	150 % BR - MR <sup>(5)</sup>	150 % BR - MR <sup>(5)</sup>	150 % BR - MR	150 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	100 % BR Reconstituée	150 % BR Reconstituée	200 % BR Reconstituée
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>				
Implants dentaires (par an)	-	300 euros	450 euros	600 euros
<b>OPTIQUE</b>				
<b>Verres et monture</b>				
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	150 euros - MR	240 euros - MR	300 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	290 euros - MR	380 euros - MR	500 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	470 euros - MR	540 euros - MR	600 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	50 euros - MR	80 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>				
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	50 euros <sup>(11)</sup>	100 euros <sup>(11)</sup>	200 euros <sup>(11)</sup>	320 euros <sup>(11)</sup>
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	-	300 euros	500 euros	700 euros
<b>Itelis</b>				
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui	Oui

#### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
70 % BR	170 % BR
70 % BR	170 % BR
50 % BR	150 % BR
50 % BR Reconstituée	100 % BR Reconstituée
200 euros	300 euros
-	-
110 euros	200 euros
130 euros	220 euros
130 euros	220 euros
50 euros	100 euros
50 euros <sup>(12)</sup>	100 euros <sup>(12)</sup>
200 euros	300 euros
-	-

(1) Honoraires médicaux et chirurgicaux de médecins adhérents à l'un des DPTAM (2) 130% BR pour les honoraires chirurgicaux (3) 280% BR pour les honoraires chirurgicaux (4) Honoraires médicaux et chirurgicaux de médecins non adhérents à l'un des DPTAM (5) Hors majoration prise en charge par le régime Alsace-Moselle. (6) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (7) selon le poste auquel il est rattaché (8) dans la limite de 2 séances (9) dans la limite de 4 séances (10) dans la limite de 6 séances (11) forfait global par an, au delà la garantie des lentilles prise en charge est de 100% BR-MR (12) par an et par bénéficiaire

#### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • AXA Assistance France, S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 93230 Châtillon • Itelis SA à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ONIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillelet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1 °, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).